

et 9 cellules pour les Religieux, s'estant réservé dans le bas des appartements, où ce Seigneur venait faire des retraites de dix et quinze jours, à chacune des cinq grandes Fêtes.

« La maison par ce moyen se trouva en état de soutenir un noviciat : Le Révérend Père Potentien Ozon Supérieur, donna l'habit le 9 mai 1677 au fils aîné de Monsieur Denis qui fut nommé Joseph. » (1)

Le père Potentien Ozon, custode de la Province de Saint Denis, venu au Canada en 1675 en mission extraordinaire, était repassé en France la même année. L'année suivante, en juin, il fut envoyé au Canada en qualité de Supérieur Général des Récollets de la Nouvelle-France. (2) C'était un religieux « illustre dans notre Ordre, dit Leclercq, par sa doctrine, sa piété et par les premières charges qu'il a remplies si dignement. » (3)

Jacques Denis était le premier novice clerc canadien admis au noviciat de Notre-Dame-des-Anges, ainsi qu'il l'affirmera lui-même plus tard dans les *Actes du frère Didace*.

Le père Ambroise Pellerin, condisciple de Jacques Denis au petit séminaire de Québec, mais le précédant d'une année, entra lui aussi chez les Récollets — peut-être avant Jacques Denis — mais il est à croire qu'il prit l'habit au noviciat de la Province, en France.

Leclercq fixe la date d'entrée de Jacques Denis au 9 mai 1677. De son côté, le père Joseph écrira dans les *Actes du frère Didace* qu'il ne précéda celui-ci en religion que de 18 mois. Or le frère Didace revêtit l'habit le 3 février 1679, d'après le même père Joseph. Il y avait là un écart de 3 mois. Il en faut conclure non à une erreur du père Joseph — il précise trop bien les dates — mais que les 18 mois vont du 9 mai 1677 à l'entrée en religion du frère Didace comme postulant, et non point à son entrée au noviciat. Le frère Didace aurait donc fait à peu près trois mois de postulat. Jacques Denis avait à sa prise d'habit dix-neuf ans et demi.

Le jeune novice reçut le nom de Joseph. Il paraît assez évident que cette imposition au premier novice canadien du nom de Joseph se rattache au patronage de saint Joseph sur la Nouvelle-France,

(1) Premier établissement de la Foy. chap. xx.

(2) Hist. chron., chap. xxii, *ad calcem*.

(3) Premier établissement de la Foy. II. p. 122.